

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Toujours la loi sur les accidents

La loi sur les accidents du travail, votée tout récemment après une longue et difficile élaboration, écrit le *Télégramme*, provoque, en ce moment, avant même d'être entrée en application, une levée de boucliers qui pourrait devenir un véritable embarras pour les pouvoirs publics. Aussi bien du côté des ouvriers que du côté des patrons, elle est attaquée avec une extrême violence et l'on va jusqu'à parler, comme d'une chose fort naturelle, de son abrogation pure et simple. Nous nous garderons bien d'aller jusque-là ; si légitimes que soient certaines critiques, il ne faut rien exagérer, et c'est surtout dans des matières aussi complexes, aussi délicates, qu'il faut du sang-froid et de la mesure. Trop d'emballement irait contre le but qu'on poursuit et ne pourrait que compromettre le succès des réclamations les mieux fondées.

De quoi s'agit-il, en effet ? Personne ne conteste plus sérieusement la nécessité d'une loi qui assure à l'ouvrier, victime d'un accident de force majeure, une indemnité qui compense pour lui l'impossibilité de travail qui en résulte. C'est ce qu'on appelle le risque professionnel, et dans la plupart des grands pays industriels, on a fait une législation spéciale pour garantir l'ouvrier contre les conséquences de ce risque, inhérent à sa profession. Il faut rendre cette justice aux patrons, en général, qu'ils ont été les premiers, si lourde que soit la charge pour eux, à admettre cette disposition nouvelle et qu'ils se sont déclarés prêts à indemniser leurs ouvriers dans une juste mesure.

M. Eugène Leverd, de son côté, écrit à nouveau sur cette question, dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne* :

Le Conseil général de Tarn-et-Garonne, dans sa séance extraordinaire, a adopté un vœu demandant une révision de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents.

Nous ne saurions trop féliciter les représentants de nos cantons d'avoir demandé cette révision.

Déjà, ici même, nous avons montré combien la loi allait être préjudiciable à la petite industrie et par ricochet aux ouvriers eux-mêmes.

Peu de personnes connaissent cette nouvelle loi autrement que par ouï-dire, et certainement, pour beaucoup d'intéressés, malgré les protestations soulevées dans la presse, elle a passé sans grande difficulté ; nos honorables eux-mêmes n'y ont vu que du feu. Les socialistes d'Etat seuls ont su ce qu'ils faisaient en parlant au nom des intérêts ouvriers, et tous les moutons de Panurge du Parlement ont emboîté le pas.

Cette loi, votée le 9 avril 1898, a mis plus d'un an à être promulguée, puisqu'elle ne le sera que le 1^{er} juin prochain, et les règlements d'administration publique, qui en déterminent le fonctionnement et en aggravent bien des dispositions, ont tenu plus de dix mois le Conseil d'Etat en discussion.

Pour faire toucher du doigt les dangers de cette loi, nous allons essayer de prendre des exemples.

D'après l'article 3, supposons qu'un ouvrier est tué et que son salaire soit de 1,000 francs, le patron sera tenu de payer à sa veuve une rente de 200 francs, à laquelle s'ajoutera suivant le nombre des enfants : 150 fr. pour un, 250 pour deux, 350 pour trois, 400 fr. pour quatre enfants.

Par conséquent, ce sont des rentes de 350, 450, 550, 600 fr. qui seront payées aux ayants droit à partir du décès ; toute la vie à la veuve, et jusqu'à l'âge de 16 ans aux enfants. La loi va plus loin. Si c'est la femme qui meure, le mari touche dans les mêmes proportions et les enfants aussi.

Dans le cas d'incapacité absolue et permanente, c'est une rente de 600 francs qui est exigible.

Pour l'incapacité partielle permanente c'est 450 ; pour l'incapacité temporaire une indemnité temporaire de 1 fr. 50 par jour.

Bien plus, si la victime n'a ni conjoint ni enfant, chacun des ascendants ou descendants à sa charge, a droit à une rente viagère pour les ascendants, et jusqu'à seize ans pour les descendants.

Prenons encore un exemple : une fille, employée dans l'industrie, a avec elle son père et sa mère, et un ou deux frères. Si elle est tuée, il faudra que le patron fasse vivre toute cette famille (article 3, § C.) ; il est vrai que le maximum de la rente a été fixé à 300 francs.

Inutile de dire que tous les frais de maladie, de médecin, etc., sont à la charge du patron.

Voilà à peu près les tarifs de la loi. Mais c'est surtout dans l'application de ces dispositions que les dangers subsistent.

Signalons d'abord l'anomalie relative aux étrangers qui ne reçoivent pour toute indemnité qu'un capital égal à trois fois la rente s'ils quittent le pays ; et leurs représentants ne reçoivent rien s'ils ne résident pas en France au moment de l'accident.

Cet article est doublement abominable, car il favorise l'embauchage des étrangers.

Quant à l'article 8, il est encore plus fort. Si c'est un enfant qui est atteint, il reçoit un salaire égal à celui d'un ouvrier de l'atelier, le moins payé, il est vrai ; mais cela peut aller loin quand même.

En dehors de ces exorbitantes prescriptions, il y a à considérer l'entrave portée au droit de propriété. Supposez un chef d'atelier ayant eu chez lui un accident qui l'oblige à payer des rentes équivalentes à 5 ou 600 francs : il est, de par la loi, s'il veut vendre son fonds, obligé de verser sur l'heure à la Caisse des dépôts et consignations le capital de cette rente, soit, dans certains cas, 16 à 18,000 francs.

Comme on le voit, c'est la mort de toute industrie et de tout commerce.

Mais il y a plus. Ecoutez bien, messieurs les commerçants et industriels ! Comme on a prévu que cette loi entraînerait la faillite, la liquidation ou le non-paiement par quelques-uns de ces sommes fantastiques, on a pensé à créer un nouvel impôt, qui sera perçu sur tous les patentés, afin de former un fonds de garantie pour que les ouvriers ne perdent rien.

De sorte que les malins s'en tireront et

les bons paieront deux fois : c'est toujours leur tour.

Entre temps les Compagnies d'assurances triplent et quadruplent leurs tarifs, ce qui prouve que les risques sont formidables. Messieurs les commerçants peuvent donc prévoir dans leur budget une notable augmentation de dépenses.

C'est là une perspective qui va leur être bien agréable.

L'affaire Dreyfus

A l'Ecole polytechnique

A la suite d'incidents qui ont troublé, cette semaine, le cours d'histoire et de littérature que professe à l'Ecole polytechnique M. G. Duruy, ce cours vient d'être suspendu jusqu'à nouvel ordre. Le ministre de la guerre a pris cette décision après avoir pris connaissance du rapport du général Toulza, commandant l'Ecole.

Au sujet de cet incident, le *Temps* a reçu de M. Georges Duruy la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur,

Certains journaux donnent de l'incident qui s'est produit récemment à l'Ecole polytechnique une version erronée qui l'aggrave. Ce même intérêt de mes élèves, que j'invoquais hier comme explication de mon silence, m'oblige aujourd'hui à parler.

Il est exact que j'ai été l'objet d'une manifestation hostile, conseillée depuis plusieurs semaines à ces jeunes gens par un journal au nom de l'honneur de l'armée — et, je pense, de la discipline militaire. Il ne l'est pas que cette manifestation ait été provoquée par « des paroles favorables à la révision » que j'aurais prononcées. Mes opinions — qui sont, je ne m'en cache pas, très nettement révisionnistes — sont chose absolument distincte de mon enseignement, et n'y ont jamais pénétré. La manifestation d'ailleurs s'est produite dès mon entrée, avant que j'eusse prononcé une seule parole.

Il n'est pas vrai que mes élèves, « indignés de ce qu'ils venaient d'entendre », aient quitté le cours en vociférant des injures contre moi. Les meneurs, une trentaine — dont il me paraît superflu d'indiquer la provenance — ont daigné se contenter de réclamer, au début, ma démission. La beauté de cet acte se suffit à elle-même. Si la presse nationaliste exige davantage, c'est qu'elle est vraiment bien difficile à satisfaire.

Enfin, il est faux que je me sois « réfugié chez le général pour m'éviter des représailles de la part de mes élèves ». On n'assomme pas les professeurs, à l'Ecole polytechnique. La vérité est que, l'ordre ayant été très promptement rétabli par une énergique intervention du capitaine de service, j'ai fait ma leçon comme si rien ne s'était passé.

J'ai dit, au milieu d'un profond silence, tout ce que j'avais à dire, y compris — à la fin — quelques mots très simples, mais fermes, sur le procédé dont on venait d'user envers moi.

J'ose espérer que les gens qui me connaissent m'ont fait l'honneur de deviner qu'un pareil incident, s'il était de nature à m'affliger en raison de la brutale intolérance qu'il révèle, avait dû être tout à fait impuissant à m'émouvoir.

Un journal, que le souvenir de Norton devrait rendre prudent dans ses affirmations, ne prétendait pas moins, hier soir, qu'« un polytechnicien » lui avait déclaré que M. Victor (sic) Duruy « était parti sous les huées et même avec une certaine précipitation ».

Si ce « polytechnicien » existe — ce dont pour l'honneur de mon Ecole je veux douter, — j'ai le regret d'être obligé de déclarer qu'il ment effrontément.

Telle est la vérité sur cet incident, regrettable sans doute, mais beaucoup moins grave que ne l'ont prétendu les journaux qui ont si étrangement sacrifié l'intérêt des élèves de l'Ecole polytechnique, en présentant leur conduite comme beaucoup plus répréhensible encore qu'elle n'a été.

Mais ne fallait-il pas avant tout profiter de la circonstance pour essayer d'atteindre

et de frapper l'écrivain profondément dévoué à l'armée, qu'il respecte et qu'il aime, mais qui, précisément parce qu'il se fait de l'honneur de cette armée une idée très haute, refuse obstinément de faire fonction de desservant dans la chapelle où l'on célèbre un culte à la mémoire du colonel Henry ? Peu m'importe, d'ailleurs, ces perfides mensonges ajoutés à l'océan de ceux sous lesquels on submerge la France. J'aime assez la vérité et la justice pour trouver doux d'avoir à pâtir un peu pour elles.

« Veuillez agréer, etc.
« GEORGES DURUY, professeur d'histoire et de littérature à l'Ecole polytechnique. »

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

L'inspecteur et l'instituteur

M. le Henaff montre, dans le *Journal des Instituteurs*, comment l'inspecteur primaire doit comprendre son rôle s'il veut exercer une action salutaire sur son personnel.

Les relations qu'il entretient avec ses subordonnés doivent être empreintes de la plus parfaite cordialité :

« Dans aucune autre carrière, il ne faut autant de courtoisie et de bienveillance de la part des supérieurs, autant de vigilance et de dignité de la part des subordonnés. Nulle part ailleurs, peut-être, la distance n'est si grande entre le chef immédiat et ceux qui sont placés sous ses ordres. De là, la nécessité pour l'inspecteur de résister à toutes les suggestions de la vanité et de l'amour-propre, et sans s'abaisser, sans déroger en aucune façon, de pousser la concendance aussi loin que possible. En particulier, il lui faut avec ses inférieurs beaucoup d'affabilité, jamais de morgue ni d'indifférence ; en public, des témoignages d'estime ; en visite, une figure aimable, des paroles affectueuses, des critiques discrètes et mesurées, des conseils empreints d'extrême bienveillance et de courtoise franchise ; en tout temps, des relations cordiales, avec la sympathie qui naît d'une collaboration active et dévouée. En traitant les instituteurs avec douceur, en encourageant leurs efforts, en appréciant leur conduite, en stimulant leur zèle, en étant leur conseiller, leur père, leur défenseur, en résistant aux influences étrangères à l'école, il gagnera leur confiance et leur inspirera l'attachement, il exercera sur eux une influence directe et personnelle ».

Il faut bien reconnaître que la plupart des inspecteurs primaires n'ont pas d'autre ligne de conduite. Ils savent qu'en arrivant dans une circonscription il leur faut prendre et garder les maîtres tels qu'ils sont et en tirer le meilleur parti possible, dans l'intérêt du service.

Il y a donc pour eux un intérêt de premier ordre à garder une attitude pleine de bienveillance, tout en restant le conseiller ferme et éclairé de leurs subordonnés.

Les meilleurs inspecteurs primaires, ceux qui obtiennent le plus d'efforts et de résultats, ne sont pas les plus redoutés ou les plus sévères, mais au contraire les plus aimés et les plus bienveillants.

UN AMI DU PROGRÈS.

INFORMATIONS

Mouvement administratif

Par décret du 29 avril :
M. Leneveu, sous-préfet de Bernay, est nommé sur sa demande sous-préfet de Bayeux.

M. Brun, sous-préfet de Mostaganem, est nommé sur sa demande sous-préfet de Bernay.

M. Nassaud, sous-préfet de Bayeux, est nommé sur sa demande sous-préfet de Mostaganem.

Marine

Le lieutenant de vaisseau Viaud (Pierre Loti) est promu au grade de capitaine de frégate.

La conférence de désarmement

On mande de La Haye : Les séances plénières de la conférence de désarmement auront lieu dans la salle d'Orange, au palais Du Bois. Il y aura dans cette salle cent sièges, en plus de ceux du bureau et du secrétariat, qui comprendra dix secrétaires, ou attachés d'ambassade, ou fonctionnaires néerlandais, dont le chef sera M. Vaney, ancien ministre.

Il est à peu près certain que la conférence ne sera pas publique, mais des communiqués seront passés à la presse.

M. de Staal, ambassadeur de Russie à Londres, est attendu à La Haye.

La mission Marchand

Le correspondant du Temps lui télégraphie de Djibouti, que la mission du commandant Marchand a quitté Addis-Ababa et est en ce moment en route pour Djibouti, où l'attend depuis près de quinze jours le croiseur d'Assas.

Voici le texte de la dépêche de ce correspondant :

« Djibouti, 29 avril, 6 h. 40 soir.

« Le capitaine Baratier est arrivé à Harrar le 25. Le commandant Marchand était attendu dans cette même ville le 27. La mission entière est en parfaite santé. Une réception enthousiaste lui est préparée ici. Harrar est la capitale de la province abyssine du même nom, domaine du ras Makonnen, qui réside dans cette ville. Elle est située à environ 450 kilomètres d'Addis-Ababa et à 300 de Djibouti. Bien que le télégraphe relie Harrar et Djibouti, notre correspondant n'était pas encore avisé le 29 de l'arrivée de Marchand à Harrar, où il nous dit cependant qu'on l'attendait le 27. »

Le 1^{er} mai

La journée du 1^{er} mai a été très calme dans toute la France.

A peine signale-t-on sur deux ou trois points seulement, quelques manifestations, d'ailleurs sans importance.

Affaire Déroulède

Les débats du procès Déroulède-Habert sont officiellement fixés aux 29, 30, 31 mai. Une cinquantaine de témoins seront entendus.

Pini blessé en duel

On mande de Buenos-Ayres :

A la suite d'une polémique professionnelle, un duel à l'épée a eu lieu entre les maîtres d'armes italiens Demarinis et Pini.

A la quinzième reprise, M. Pini a été blessé à la cuisse.

CHRONIQUE LOCALE

Enseignement primaire

Par arrêté préfectoral en date du 29 courant :

M. Cavanié, instituteur adjoint titulaire à Luzech (non installé), est nommé instituteur titulaire à Prendaignes.

M. Larigaldie, instituteur titulaire à Prendaignes (non installé), est nommé instituteur adjoint titulaire à Saint-Cirgues.

M. Soulié, instituteur titulaire à Saint-Chels (non installé), est nommé instituteur adjoint titulaire à Souillac.

Par arrêté de M. l'inspecteur d'académie du Lot, en date du 29 avril 1899, ont été nommés :

M. Carrière, instituteur stagiaire adjoint à Saint-Cirgues, instituteur stagiaire à Saint-Chels.

M. Blaillard, instituteur stagiaire adjoint à Souillac, instituteur stagiaire adjoint à Luzech.

Examens

Une session d'examens pour le certificat d'études exigé des aspirants au grade de pharmacien de 2^e classe, s'ouvrira à Toulouse le mercredi 19 juillet 1899.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de l'académie, jusqu'au 10 juillet inclusivement.

Ecoles supérieures de commerce

Les concours d'entrée dans les écoles supérieures de commerce reconnues par l'Etat s'ouvriront, en 1899, le lundi 25 septembre.

Les demandes d'inscriptions, accompagnées des pièces exigées, doivent être adressées aux directeurs des écoles avant le 10 septembre prochain.

Le programme d'admission est déposé à la préfecture du Lot (4^{me} division), où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Taxe militaire

Le préfet du Lot a l'honneur de rappeler à MM. les maires du département que les conscrits de la classe 1898 et les ajournés des classes 1896 et 1897, dispensés du service militaire en vertu des articles 21, 23 et 50 ou classés dans le service auxiliaire, qui veulent obtenir l'exonération de la taxe militaire comme remplissant le rôle de soutiens de famille, devront adresser sans retard leur dossier à la préfecture ou à la sous-préfecture et au plus tard le 2 juin prochain.

Les pièces à produire sont les suivantes : 1^o Demande motivée sur papier libre ; 2^o certificat de trois pères de famille (est imprimé et tenu à la disposition des intéressés dans les bureaux de la préfecture et dans ceux des sous-préfectures) ; 3^o avertissement des contributions directes ; 4^o certificat médical s'il y a lieu ; 5^o avis motivé du Conseil municipal.

Sont exonérés de plein droit de la dite taxe, les jeunes gens exemptés du service militaire pour cause d'infirmités, ceux qui ont été dispensés en vertu de l'article 22 de la loi du 15 juillet 1889, comme soutiens indispensables de famille et les hommes qui se trouvent, eux et leurs ascendants impossibles, dans un état d'indigence notoire.

La plaque des cyclistes

Nous revenons encore sur cette question de la plaque de contrôle des cyclistes, non pour rappeler à ceux-ci que c'est depuis lundi que leur machine doit être dûment « placquée », mais pour les prévenir contre certaines chinoiseries dont, s'ils n'y prennent garde, ils ne tarderont pas à être victimes.

Qu'ils sachent d'abord que la plaque possède un mode d'attache qui ne présente aucune sécurité, que, par conséquent, des gens peu délicats pourront facilement la leur subtiliser.

Qu'ils sachent aussi, qu'ils sachent surtout que, leur plaque disparue, ils redeviennent logés à la même enseigne que s'ils n'avaient jamais déclaré leur machine.

C'est énorme, mais c'est ainsi : Vous perdez votre plaque ou on vous la vole ; vous vous imaginez peut-être qu'il vous suffira de retourner chez le percepteur et, votre reçu de déclaration en main, delui demander une autre plaque pour dix ou vingt sous. Erreur absolue !

Il vous faudra retourner à la mairie déclarer votre machine, payer les douzièmes à échoir comme si vous n'entriez en possession d'une seconde bécane, et ce n'est que lorsque vous serez pourvu d'un second reçu, qu'on vous donnera une seconde plaque.

Je sais bien qu'il serait aisé de perdre sa plaque au profit d'un ami s'il était loisible de la remplacer pour quelques sous, et qu'alors le fisc serait joué. Mais c'est égal, c'est raide, tout de même, si l'on perd sa plaque au bout de quinze jours, de repayer six francs un morceau de fer blanc qui vaut bien quatre sous.

Pour éviter cette vexation, il reste peut-être un moyen : faire graver son nom sur la plaque. Ce ne sera peut-être pas d'une efficacité absolue, mais ce sera toujours une précaution utile, car les fraudeurs hésiteront avant de s'emparer d'une plaque qui serait trop aisément reconnue par son propriétaire.

En somme, la plaque de contrôle deviendra une véritable plaque d'identité. On aurait mieux fait de le dire tout de suite.

Pour terminer, lisez ce petit dialogue reproduit par le Journal des Sports.

L'aventure est arrivée à M. Gaudin, président du Grelot de la Pépinière, lorsqu'il est allé retirer au bureau d'Asnières sa plaque et celle de sa femme.

L'an dernier, il avait déclaré en même temps la bicyclette de Mme Gaudin et la sienne, de sorte que leurs deux noms se trouvaient l'un sur l'autre au registre.

Voici le dialogue qui s'est engagé entre le président du G. P. et l'employé des contributions :

M. GAUDIN. — Je viens pour retirer ma plaque. J'ai déclaré ma machine l'an dernier. Je m'appelle Gaudin...

L'EMPLOYÉ. — Une minute, s'il vous plaît ! (Il cherche dans son livre à la lettre G). Vous avez une pièce d'identité ?

M. GAUDIN. — Oui, voilà ma quittance de loyer.

L'EMPLOYÉ. — Très bien ! C'est 1 fr. 50 (M. Gaudin paie. L'employé lui remet la plaque.)

M. GAUDIN. — Je voudrais également la plaque de ma femme, son nom est inscrit sur votre registre immédiatement après le mien.

L'EMPLOYÉ. — Je vois bien, mais il faut, pour elle aussi, une quittance de loyer.

M. GAUDIN. — Pardon, ma femme ne peut pas payer de loyer puisque la quittance est en mon nom.

L'EMPLOYÉ. — Alors, apportez-moi autre chose. Votre acte de mariage. Votre livret de famille... Sans cela, vous n'aurez pas la plaque.

(M. Gaudin quitte le bureau, ahuri.)

On le serait à moins.

Et pourtant, il faudrait ne pas connaître les chinoiseries de l'Administration pour supposer que nous ne verrons pas quelque jour beaucoup plus fort que ça.

Attendons !

CAHORS

Armée

Par décret en date du 26 avril 1899, est nommé au grade de sous-lieutenant de réserve au régiment de Cahors : M. J.-J. Toucon, sous-officier retraité.

— Par décret du même jour, M. Matifas, Charles-Jules, capitaine territorial au régiment d'infanterie de Nevers, est nommé chef de bataillon au 131^e territorial.

— Sont promus au grade de lieutenant et maintenus au 131^e territorial, les sous-lieutenants dont les noms suivent : MM. Delmaire (Jules-Albert-Fernand), Blum (Georges) et Blandeau (Pierre-Emilien).

A l'Officiel

Une médaille d'argent de 2^e classe a été décernée à M. Laurent Alaus, caporal à la compagnie des sapeurs-pompiers de Cahors ; 1894-1899 : s'est distingué dans plusieurs circonstances en portant secours à une femme sur le point de périr dans un incendie.

Conférence

Voici le résumé de la causerie de M. Cahier sur les sels de cuivre.

C'est la dernière conférence de M. Cahier jusqu'à l'hiver prochain.

Quant à M. Le Bret, il fera sa dernière causerie vendredi prochain sur les rapports de l'homme et la nature et sur les beaux-arts.

Le cuivre est, après le fer, le métal le plus employé, soit seul : ustensiles de cuisine, chaudières, tuyaux, conducteur d'électricité, etc., soit allié à d'autres métaux : laiton, maillechort, bronzes, monnaies, etc.

Le cuivre est facilement attaqué par le gaz carbonique humide, le sel marin de cuisine, le vinaigre, les acides du vin, les corps gras, avec lesquels il forme des composés qui sont des poisons.

Contre-poison des sels de cuivre — En attendant le médecin, faire vomir ou purger le malade suivant que l'empoisonnement est récent ou qu'il date de plusieurs heures, puis lui faire prendre de l'eau albumineuse (6 blancs d'œufs délayés dans un litre d'eau) et beaucoup de sucre.

Sulfate de cuivre. — C'est de tous les sels de cuivre le plus important : Il sert dans la galvanoplastie pour reproduire les médailles, pour couvrir le fer et l'acier, dans les piles électriques des télégraphes, dans l'industrie des matières colorantes ; en hygiène pour désinfecter les crachats des phthisiques, les déjections des typhoïdiques, pour laver le parquet des chambres de malades, en agriculture, pour sulfater le blé de semence et préserver la récolte contre la carie et le charbon, pour préparer les remèdes contre le mildiou et le black-root.

Bouillie bordelaise. — Il résulte des études faites par M. Prunet, professeur à l'Université de Toulouse, que la bouillie bordelaise est encore la plus recommandable pour lutter efficacement contre les maladies cryptogamiques de la vigne. Mais pour quelle produise son maximum d'effets, il faut éviter d'y mettre un trop grand excès de chaux qui la rend lourde et peu adhérente ; la rendre aussi fine et légère que possible, c'est-à-dire capable de rester longtemps en suspension dans le liquide. Dans ces conditions elle est plus adhérente et facile à pulvériser.

Préparation. — Voici à ce sujet, le meilleur procédé de préparation connu : matières premières : 2 kg. ou 3 kg. de sulfate de cuivre, 1 kg. ou 1 kg. 500 de chaux vive en pierres, et bien grasse ; 100 litres d'eau. Rejeter la chaux défilée, éventée ou recarbonatée, celle qui a séjourné à l'air. Faire dissoudre le sulfate de cuivre dans 50 litres d'eau et faire aussi délayer la chaux dans 50 litres d'eau pour obtenir des liquides au même degré de concentration. Puis deux personnes opèrent le mélange versant en même temps des quantités égales des deux liquides dans le tonneau où l'on fabrique la bouillie. Terminer l'opération en agitant quelques instants. Ce procédé donne une bouillie très légère qui reste plusieurs heures en suspension dans le liquide.

Madame Lérès-Gambetta sera chez elle tous les lundis, de trois à cinq heures, en son appartement du Boulevard.

Foire du 1^{er} mai

La foire du 1^{er} mai n'a pas été très importante.

Voici les cours pratiqués : Bœufs gras, de 30 à 35 fr. les 50 kilos. Attelages, de 400 à 800 fr. la paire.

Porcelets, emmenés en petit nombre, vendus de 25 à 40 fr. pièce.

Moutons gras, de 0,65 à 0,70 le kilo.

Brebis et agneaux pour l'élevage, de 20 à 25 fr. pièce.

Bé en vente, 150 hect. vendus 130, prix moyen 17,50 l'hect.

Mais en vente 80 hect. vendus 75, prix moyen 16 fr. l'hect.

Pommes de terre, de 4 à 5 fr. les 80 litres. Volailles grasses, 0,75 le 1/2 kilo.

Poulets, 0,80 le 1/2 kilo. Lapins, de 1,25 à 2 fr. pièce.

Dindons, 0,65 le 1/2 kilo. Pommes fruits, de 7 à 8 fr. les 80 litres.

Oisons, 4 fr. la paire.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 4 ET 7 MAI 1899

Pas Redoublé	C. St-Saëns.
Cavatine	Joachim Raff.
Cavaleria Rusticana, (Intermezzo)	Mascagni.
Ländler, (Valse alsacienne)	Weckerlin.
Mascarade, (airs de Ballet)	Lacôme.
Ondulation, (Mazurka)	Strobl.

De 5 h. à 6 h. (Allées Fénélon.)

Théâtre de Cahors

Mercredi 5 mai 1899

C'est demain, mercredi 3 mai, qu'aura lieu au théâtre de Cahors la seconde et irrévocablement dernière représentation de *Cyrano de Bergerac*, sous la direction de MM. Moncharmont et Maurice Luguet.

Nous ne ferons pas ici l'éloge de la pièce ni de la manière dont elle nous a été représentée. Nos articles du lendemain de la première et les acclamations de toute une salle enthousiaste en ont suffisamment consacré l'éclatante valeur.

Ce que nous tenons seulement à affirmer, c'est que *Cyrano de Bergerac* sera joué dans les mêmes conditions que la première fois.

Les spectateurs de la seconde pourront applaudir Jean Daragon, le puissant et chaleureux premier rôle, si complet, si brillant dans ce rôle écrasant de *Cyrano*, et toute l'excellente troupe de MM. Moncharmont et Luguet. Inutile d'ajouter qu'il ne sera apporté aucune modification à la mise en scène ni aux somptueux costumes tant admirés déjà.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 29 avril au 2 Mai 1899

Naissances

Bouley Marie-Céline-Albertine, rue de la Brasserie.

Publications de Mariages

Blanc Guillaume-Jean, garçon boulanger et Bec Elisabeth, sans profession.

Ramond Jean-Paul-Elie, coiffeur et Flaujac Denise, tailleur.

Décès

Destreil Henri, cultivateur, 52 ans, à Cabessut.

Delfour Jeanne, dite Hélène, célibataire, 90 ans, sans profession, rue Barry, 16.

Arrondissement de Cahors

St-MARTIN-LABOUVAL. — Le contrôleur des contributions directes arrivera le 6 mai à la mairie, à 8 heures et demie du matin afin de constater les changements à opérer pour la confection des rôles des contributions directes de 1900 Il rédigera, de concert avec le maire et les répartiteurs, en présence du percepteur, les états des changements concernant les contributions personnelle-mobilière et des portes et fenêtres ainsi que sur la taxe sur les biens de mainmorte Il revisera l'état-matrice des prestations et procédera à la constatation des propriétés non bâties devenues imposables ou ayant cessé de l'être, des constructions et des démolitions totales ou partielles.

Il recueillera en outre les renseignements relatifs à la contribution des patentes.

SAUZET. — Foires. — Le maire de la commune de Sauzet informe le public que la foire du mois de mai, coïncidant avec le jour de l'Ascension, se tiendra la veille, mercredi 10 mai.

CASTELNAU. — La ville de Castelnau est une de celles du département où le manque d'eau se fait le plus sentir, surtout en été.

La municipalité, toujours soucieuse des intérêts de ses commettants, a conçu le projet d'une adduction d'eau dans la ville.

Ce projet est en voie d'exécution et on nous assure, que sans tarder, Castelnau sera pourvu très abondamment d'eau potable.

Nos plus vives félicitations aux auteurs du projet.

CONCOTS. — *Election d'un maire.* — Le conseil municipal doit se réunir le dimanche 7 mai à l'effet d'élire un maire en remplacement de M. Ausset, décédé.

Nous espérons que le choix qui sera fait par l'assemblée municipale sera excellent à tous les points de vue.

SAINT-PANTALÉON. — *Mairie.* — M. Séverin Gleizes de Raffin a été nommé maire de la commune de Saint-Pantaléon, en remplacement de M. Félix Gleizes, son père, décédé.

LAUZÈS. — La foire du 29 avril, malgré un temps magnifique, n'a eu aucune importance. Bien peu de bestiaux de toute sorte, et très peu d'acheteurs.

BOULVÉ. — Un orage, accompagné de grêle, s'est abattu sur une partie de notre commune et sur celles de St-Matré et de Bélaye; il a saccagé une partie de nos récoltes, surtout les vignes qui avaient poussé.

PERN. — *Eglise de Terry.* — M. Soubayrol, Antoine, entrepreneur à Saint-Paul-Labouffie, a été déclaré adjudicataire des travaux de construction du clocher de l'église de Terry, moyennant un rabais de 15 p. 0/0 sur le prix du devis.

PETITE CORRESPONDANCE

✉ B. — Tacheons de vous donner le renseignement dans notre prochain numéro.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Tribunal correctionnel.* — Audience du 29 avril. — Edmond Magnier, âgé de 55 ans, sans domicile fixe, originaire de la Somme, est condamné à vingt jours de prison pour vagabondage.

Reygal, de Mercœur, et Lafage, de Cahus, poursuivis pour coups et blessures réciproques sont condamnés; Reygal, 16 fr. d'amende; Lafage, 50 fr. Ce dernier seulement avec le bénéfice de la loi Béranger.

Le tribunal prononce en outre deux condamnations pour pêche en temps prohibé.

— *Arrestation.* — La gendarmerie a mis en état d'arrestation la nommée Marie T... âgée de vingt ans, locataire de M. Costes, propriétaire à Lavabre, commune de Laurettes. Marie T... avait pénétré par effraction et escalade dans l'habitation de ce dernier, avait fouillé tous les meubles, et s'é-

tait emparée d'une somme de 80 fr. en or, et de celle de 12 fr. en argent. Elle a été écrouée à la maison d'arrêt de notre ville.

REILHAC. — *Mairie.* — M. Raymond Pons vient d'être nommé maire de Reilhac, en remplacement de son père décédé.

LIVERNON. — On nous écrit : A la suite de la dissolution du conseil municipal, les électeurs de la commune sont convoqués, le 21 mai, pour élire 12 conseillers municipaux.

Les affaires communales sont en souffrance depuis longtemps... fort longtemps et il serait désirable à tous les points de vue de sortir de l'ornière dans laquelle nous sommes embourbés.

La parole est aux électeurs. Ils devraient comprendre!

FRONTENAC. — *Réparations à l'Eglise.* — M. Durand, entrepreneur à Figeac a été chargé d'exécuter le projet de réparation de l'église, moyennant un rabais de 15 0/0 sur le prix du devis approuvé, s'élevant à 400 fr.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Arrestation.* — La gendarmerie de Payrac vient de mettre en état d'arrestation les nommés Emile Couzin âgé de vingt-quatre ans, né à Issoudun (Indre), et Alphonse Malot, âgé de vingt-et-un ans, de Châlons (Marne), l'un et l'autre sans domicile fixe, sous l'inculpation de vagabondage.

Conduits sous bonne escorte à Gourdon, ces deux vagabonds ont été écroués à la maison d'arrêt en attendant leur comparution en police correctionnelle.

— *Question des eaux.* — Nous sommes heureux d'apprendre que le comité consultatif d'hygiène publique de France a examiné, dans sa séance du 24 avril, le projet d'alimentation en eau présenté par la ville de Gourdon.

Les eaux analysées au laboratoire du Comité ont été trouvées d'excellente qualité et les conditions dans lesquelles elles doivent être captées ont été jugées satisfaisantes.

ALVIGNAC. — L'établissement de facteur-receveur d'Alvignac est converti en recette de plein exercice, à partir du 1^{er} mai 1899.

GRAMAT. — *Incendie.* — Dans la soirée du 26 avril courant, vers 10 heures, un incendie a éclaté dans une grange sise au hameau de Bournazel, commune de Gramat et a détruit complètement cet immeuble et ce qu'il renfermait, appartenant au sieur Gouget Pierre, cultivateur.

Les pertes évaluées à 2.600 fr. sont couvertes par une assurance.

Les causes de ce sinistre sont inconnues.

SALVIAC. — *Ecole de Luziers.* — On nous écrit :

Notre école de hameau se trouve dans un état déplorable. La salle est exiguë et malsaine et le logement de l'institutrice ne se compose que d'une seule pièce froide, humide et qui sert à la fois de cuisine, de chambre à coucher, de cave, de grenier, etc.

La municipalité réactionnaire de Salviac, hostile aux écoles laïques, ne veut rien faire pour améliorer cette situation.

Nous comptons que l'administration, dans l'intérêt des élèves et du maître, voudra bien faire cesser cet état de chose qui dure depuis trop longtemps.

BULLETIN FINANCIER

La liquidation s'effectue facilement, cependant, le taux élevé de certains reports a provoqué des ventes qui ont pesé sur la tenue des cours.

Le 3 0/0 en liquidation clôture à 101,92 au lieu de 102 fr., le 3 1/2 0/0 reste à 102,25, ex-coupon au lieu de 103,45.

La Banque de France se traite à 4010 fr.

Le Crédit Foncier se négocie à 740; le Comptoir National d'Escompte en hausse de 6 fr. ferme à 620 fr.

Le Crédit Lyonnais a monté de 10 fr. à 967, la Société Générale clôture à 586 et la Banque spéciale des valeurs industrielles à 222 fr.

Le Suez finit à 3.820 fr.

Les Chemins français cotent : le Lyon 1.950; le Midi 1.399; le Nord 2170 et l'Orléans 1.810.

L'Italien s'inscrit à 95,45, l'Extérieure à 59,95, le Turc D à 23, la Banque ottomane à 580, le Portugais à 26,30 et le Russe 3 0/0 1891 à 95,10.

Les obligations de l'Emprunt 1894-1896 de la ville de Paris, ayant déjà franchi le pair l'année dernière elles ne tarderont pas évidemment à le franchir de nouveau.

Ceux qui mettent en portefeuille actuellement à 398 fr. sont bien inspirés car ils participent à des lots importants et reçoivent 2 1/2 0/0 de leur capital.

Les parts fondateurs de la Société « L'Optique » La lune à un mètre, se négocient à 150 fr.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

DERNIÈRE HEURE

RÉUNION TUMULTUEUSE

Toulon, 2 mai, matin.

La soirée a été marquée par un grand tumulte, à l'occasion d'une conférence antidreyfusiste faite par M. Xavier de Magellon, vice-président de la Ligue des Patriotes de Marseille, l'ancien conseiller général réactionnaire des Hautes-Alpes.

Plusieurs bagares, suivies d'arrestations et de blessures, ont eu lieu devant la salle de la réunion. La police a dû requérir le concours d'une patrouille d'infanterie de marine pour rétablir la circulation.

A minuit, le calme était rétabli.

Les personnes arrêtées ont été relâchées.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :

- Chez M^{me} ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.
- M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.
- M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

A VENDRE

La maison avec jardin attenant, située à Cahors, rue du Parc, occupée par M. Blavier et appartenant à la famille Granjou de Bégous.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. Joachim Bonnet, expert, à Labastide-Marnhac.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gelée printanière et l'Oidium; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÈS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

VI

DÉCADI FRUCTIDOR ET PASCAL GRISON

A l'annulaire du policier, il y avait un brillant d'une belle eau et d'un prix raisonnable, souvenir des victoires et conquêtes du passé. Dans cette étreinte confraternelle, ce brillant passa incontinent, sans que celui-ci s'en aperçut du doigt du professeur dans le gousset de l'élève...

Puis, ce dernier se leva : — Patron, ne laissons pas bêler le mérinos. Il est temps de partir. En avant ! Grenadiers ! A la baïonnette !

VII

DANS LE PARC

Le parc des Armoises passait pour n'avoir pas son pareil à vingt lieues à la ronde, dans une province où, cependant, les domaines princiers, dont les arbres n'ont point entendu le bruit de la hache depuis plus d'un siècle, et les demeures seigneuriales, entourées de

plantations artistiques, d'eaux courantes et de paysages d'opéra, abondent non moins qu'en Touraine et aux environs de Paris.

Son aménagement, qui datait du règne de Louis XV, rappelait par plus d'un point notre Monceaux d'antan, tel que nous l'avons vu pendant nombre d'années, avant que M. Alphand, coiffeur de dame Nature, ne promenât la houe en guise de démêloir, à travers sa crinière inculte, que couronnaient toutes les poésies et toutes les mélancolies de l'abandon.

Watteau n'eut point rêvé un décor plus complet pour acclimater le carnaval de ses Gilles et de ses Arlequins de ses Léandres et de ses Isabelles, — toute cette joyeuse bande bariolée qui semble s'être taillée des basquines et des manteaux dans le corsage des œillets et dans la jupe des tulipes.

Mais depuis le départ de la famille du marquis, aucun groupe de promeneurs ou de danseurs ne s'était égaré à travers les allées peu à peu envahies par les ronces et les orties, aucun, sous les vieux arbres, dont le tronc s'enveloppait de lianes qui s'étendaient de l'un à l'autre, et d'où le gui pendait à toutes les bifurcations des branches; aucun, dans les fourrés que défendait l'inextricable entrecroisement des végétations parasites qui naissent de la solitude, de l'incurie et de l'humidité.

Les jets d'eau avaient cessé d'envoyer aux voutes de verdure leur aigrette de fumée irisée, et transparente; les rivières artificielles de bondir sous l'arc des ponts rustiques ou chinois, — et les cascades tarries, les ruisselets

à sec, de danser et de bavarder sur le cailloutis blanc qui leur servait de lit.

Eh bien, par cette matinée de juillet où nous y introduisons le lecteur, — à la suite de Denise Hattier, — le parc des Armoises n'en était pas moins d'un aspect charmant et féérique.

Le soleil dessinait des losanges de lumière sur l'émeraude de ses boulingrins; la rosée scintillait aux pointes de ses frondaisons comme des grelots d'argent aux cornes du bonnet d'un fou de cour: des flocons de brumes bleuâtres s'accrochaient aux dents de ses buissons. L'air était plein d'effluves vivifiantes, de parfums caressants, de gazouillements d'oiseaux.

Hélas! toute cette joie de la nature faisait ressortir davantage l'abattement de la jeune fille, qui venait de s'asseoir sur un banc de gazon, non loin du pavillon du garde. Le visage de la sœur du lieutenant gardait la trace des émotions cruelles qui l'agitaient depuis cinq jours. Ses yeux avaient ce regard morne et fixe que laisse après soi la brûlante exaltation de la fièvre...

La fièvre, elle en avait souffert pendant toute une nuit sans sommeil, mêlée de rêves affreux et d'apparitions menaçantes où se confondaient dans un monde fantastique les événements et les figures qui faisaient de son existence un ricochet continu de catastrophe en catastrophe...

Or, parmi ces figures et ces événements, deux surtout se détachaient dans l'esprit de la malheureuse avec une poignante intensité de terreur: le billet reçu à l'église, et la physiologie du fils d'Agnès Chassard...

Ce billet, froissé et souvent relu sans doute à la dérobée, depuis la veille, elle l'avait tiré de son sein pour parcourir à nouveau ces lignes brèves et énigmatiques, dont le sens plutôt deviné qu'approfondi, enfonçait l'angoisse dans son âme comme la lame courte d'un styilet italien.

Un homme connaissait son secret! Et cet homme, c'était Joseph Arnould...

Mon Dieu, jusqu'à ce moment, la fille du garde-chasse s'était médiocrement occupée des aubergistes du Coq-en-Pâte. Jamais la Benjamine ne lui avait parlé de sa famille pour s'en louer ou pour s'en plaindre. Toutefois, ce silence même avait dû faire supposer à Denise que l'enfant n'était pas parfaitement heureuse dans ce milieu d'appétits vulgaires, d'instincts grossiers et de brutalité campagnarde...

Elle avait aussi bien entendu répéter que l'ainé des fils d'Agnès Chassard était encore plus âpre que la mère, plus violent que sa sœur Marianne, et plus dissolu, plus pervers, plus redoutable que ses deux frères, — sous ce rapport surtout, qu'il se montrait, plus habile à recouvrir ses défauts ou ses vices d'une couche impénétrable de dissimulation et d'hypocrisie... Mais que lui importait des cancans de village! Ayant toujours partiqué le bien, elle se refusait de croire au mal. Les gens de l'hôtellerie, d'ailleurs, avaient rendu service aux hôtes du pavillon. Nous avons vu la jeune femme défendre Joseph Arnould et ses aboutissants contre les souvenirs de notre ami Philippe.

(A suivre.)

LE DRAME DES CHARTREUX

PAR JULES DE GASTINE

TROISIÈME PARTIE

Le contrat

VI

Ils y prirent place, et Henri se pencha vers Ariane pour faire un compliment que la jeune fille accueillit par un sourire où il y avait à la fois de l'ironie et comme une pointe de menace.

Le complice de Tartas n'en comprit pas la signification.

Tout le monde était placé. Tout le monde faisait silence. Il n'y avait plus que des murmures discrets et à peine perceptibles derrière les éventails.

M. de Millanges fit signe aux domestiques de fermer les portes; et, s'adressant au notaire, après s'être assuré que l'on écoutait :

— Vous pouvez commencer, maître Bonamy. Le tabellion essuya ses lunettes, tressailla un peu, puis, prenant son papier, il commen-

ça :

— Par devant nous, M^e Bonamy, notaire, demeurant à Bordeaux, cours de l'Intendance, ont comparu...

Il bredouilla les noms et prénoms des contractants, le chiffre des apports, pendant que parmi les invités, il y avait des cuchotements et des réflexions à voix basses sur différents causes.

Et on ne perdait pas des yeux Henri Soulac ni Ariane de Millanges.

Le premier paraissait plus préoccupé que jamais.

La seconde semblait toujours indifférente. M. de Millanges était étonné, et il continuait à interroger sa fille du regard, s'attendant toujours à quelque révolte, à quelque éclat de sa part.

Il la voyait d'un calme inébranlable et il ne comprenait pas.

Le père d'Henri Soulac ne devinait pas davantage ce qui se passait dans l'âme de son fils.

Il se disait, en le voyant constamment assombri, avec son bon sens et sa franchise d'homme d'affaire :

— Mais pourquoi diable se marie-t-il si cela l'ennuie ainsi ? Qu'est-ce qui le force ? Ce n'est pas la dot qui a pu le tenter ; nous sommes plus riches que les Millanges. En voilà un pierrot !

Et il ne s'expliquait ni la tristesse de son fils, ni la hâte avec laquelle il avait voulu faire procéder à ce mariage qui avait l'air de tant lui répugner !

Le notaire venait de terminer sa lecture au milieu du silence général.

Le notaire se levait et se disposait, avec son sourire de commande, à offrir la plume, une plume de paon ornée de diamants, au fiancé et à la fiancée, et à le s'inviter à signer, quand la porte du salon s'ouvrit, et un domestique annonça à haute voix :

— M. Edgar de Cordouan !

Ce nom d'Edgar de Cordouan, jeté à pleine voix dans le salon de l'hôtel de Millanges, à ce moment, produisit une émotion indescriptible. Toutes les têtes s'étaient tournées en même temps vers la porte que le valet venait d'ouvrir.

M. de Millanges avait pâli. Henri Soulac avait bondi sur son siège, plus blême qu'un spectre, fixant le domestique avec des yeux écarquillés par la terreur et qui n'y voyaient pas.

Ariane avait tressailli, et une flamme s'était allumée dans son œil, flamme de triomphe et d'espoir.

Elle comprenait ce qu'Edgar allait faire. Elle était délivrée...

Dans le salon, un silence profond, solennel, silence d'attente et de curiosité, s'était fait aussitôt...

Edgar parut...

Il était vêtu d'une défroque achetée, après la fuite de la prison, chez un brocanteur du cours d'Albret, mais il avait sur son front, dans son regard, une telle assurance, une telle autorité, que tout le monde en fut frappé.

M. de Millanges, médusé, se leva machina-

lement, comme pour aller le chasser, mais il resta à sa place, dominé et comme annihilé.

Henri Soulac, hors de lui, fit un pas en avant.

— Edgar, cria-t-il, que viens-tu faire ici.

— Prendre ta place répliqua-t-il.

— Ma place ?

— La mienne que tu as usurpée ici, auprès de celle que j'aime et qui m'aime, et te rendre la tienne qui est le bague !

Henri Soulac eut un geste de fureur et de rage.

Son père comme un ressort, s'était dressé à ses côtés, tout pâle, sous l'injure jetée à son fils.

Le jeune homme montra, d'un geste égaré, Edgar à l'assistance :

— Cet homme est fou ! hurla-t-il.

Les invités écoutaient, regardaient, sans mot dire, tout livides d'émotion, n'osant pas se mêler à ce drame.

Henri se tourna vers M. de Millanges.

— Envoyez chercher des agents, et faites arrêter ce malheureux !

M. de Millanges allait obéir, donner des ordres.

Edgar se mit devant lui.

— Restez, si des agents venaient ici, ce n'est pas moi qu'il arrêteraient...

Il désigna Henri Soulac du doigt :

— C'est lui !

Le négociant eut un bond insensé... Son père le retint.

(A suivre.)

Bibliographie

Moniteur de la mode

Du 6 mai 1899

Avec des modèles très nouveaux ; une intéressante leçon de choses ; une chronique pleine de renseignements utiles au sujet des ventes de charité ; des coiffures nouvelles et des travaux intéressants ; on y trouve une causerie du Dr Matéchal traitant des vices de la parole articulée, tels que *grassement*, *blésité*, etc., etc., et du moyen de les guérir.

N'oubliez pas que le Moniteur de la mode offre à ses abonnés, à titre purement gracieux, leur portrait photographié par la Maison Walery.

Le Musée des Familles (36^e année), paraissant deux fois par mois, publié dans son numéro du 1^{er} Mai 1899 :

Notre-Dame de Bon-Secours, par F. Lafargue. — L'idée de Ghislaine, par B. Neullès. — La soirée Pioche, par Guydo. — Le rêve de cousine Julie, par E. Muller. — La caricature et les caricaturistes, par E. Bayard. — La vision de Geneviève, par Ch. Moreau Vauthier. — Gaietés du mois, par Willy. — Pangolins et Tatou, par M. M. — Théâtres, par Saint-André. — Mosaique, par E. Muller.

Illustrations par J. Girardet, Jonenne, Guydo, Janet Lange, etc., et d'après de vieilles estampes.

Prix d'abonnement, Paris : un an 14 fr. Départements, 16 francs ; à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE

Rue Jacob, 56, à Paris

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

16 PAGES IN-4^o

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 **Patrons découpés** sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

SOIXANTE-SEPTIÈME ANNÉE

JOURNAL DES DEMOISELLES

14, rue Drouot, Paris

Edition bimensuelle, couverture chamois paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Un an : Paris, 12 fr. ; départements, 14 fr. ; Union postale, 17 fr.

Former des filles, des sœurs des épouses et des mères dévouées ; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs ; leur enseigner à faire — riches ou pauvres — le bonheur de leur maison ; orner leur esprit ; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage, tel est le but que se propose le *Journal des Demoiselles*. Soixante-six années d'un succès toujours croissant l'autorisent à croire qu'il ne s'en est jamais écarté.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce Journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles : œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

ELLE DONNE CHAQUE MOIS :

1^o 48 pages de texte : Instruction, Littérature, Education, Modes, Bibliographie, Revue musicale, etc. ; 2^o Un Album de 8 pages in-4^o ; Modes, Broderies et autres petits travaux avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins ; 3^o Une Feuille de Patrons, grandeur naturelle ou des Patrons découpés ; 4^o Une ou deux Gravures de Modes coloriées, soit 18 par an ; 5^o Un Modèle de tapisseries coloriées, ou une planche de petits travaux en couleurs.

LES AUTRES ANNEXES POUR 1899 SERONT : Travaux variés sur étoffe : Sic à l'orgnette, Fond de plateau ; Ornaments d'église : Chasuble, Pale ; Musique. — Motifs d'aquarelles — Cartonnages divers. — Abat-jour. — Gravures d'art. — Calendrier. — Menus. — Pyrogravure coloriée. — Tapisseries par signes. — Alphabets. — Chiffres enlascés.

On s'abonne pour un an à partir du 1^{er} de chaque mois.

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur du Journal 14, rue Drouot.

Envoi Gratuit d'un numéro spécimen

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête de l'Ascension 11 mai 1899

A l'occasion de la Fête de l'Ascension, la C^{ie} d'Orléans rendra exceptionnellement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du mardi 16 mai, les billets aller et retour à prix réduits qui auront été délivrés aux conditions de son tarif spécial G. V. N^o 2, du mardi 9 au lundi 15 mai inclus.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le dit tarif lorsqu'elle expirera après le 16 mai.

Fête de la Pentecôte 21-22 mai 1899

A l'occasion de la Fête de la Pentecôte, la Compagnie d'Orléans rendra exceptionnellement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du jeudi 25 Mai, les billets aller et retour à prix réduits qui auront été délivrés, aux conditions de son tarif spécial G. V. n^o 2, les vendredi 19, samedi 20, dimanche 21, lundi 22, mardi 23 et mercredi 24 mai inclus.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le dit tarif lorsqu'elle expirera après le 25 mai.

FACILITÉS DONNÉES AUX VOYAGEURS PARTANT DE PARIS POUR ALLER EN VACANCES SUR LE RESEAU D'ORLÉANS.

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, dans le but de faciliter aux Parisiens les déplacements d'une certaine durée, à la campagne, pendant la saison d'été, vient de soumettre à l'Administration supérieure la proposition d'émettre des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e, 3^e classes, dans les conditions suivantes :

Ces billets sont délivrés au départ de Paris pour toute gare du réseau située à 300 kilom. au moins. Ils comportent une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux ; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux. L'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour, et les domestiques peuvent prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille. Les voyageurs ont la faculté de s'arrêter dans toutes les gares du parcours.

La durée de validité des billets est d'un mois, non compris le jour du départ ; elle peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours, moyennant le paiement d'un supplément de 10 0/0 par période.

Les billets sont délivrés du 15 Juillet au 1^{er} Octobre. Les voyageurs peuvent cependant commencer leur parcours après cette date, étant entendu que, dans ce cas, la durée de validité des billets expire le 1^{er} Novembre ou moyennant prolongation payante, le 15 Novembre au plus tard.

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

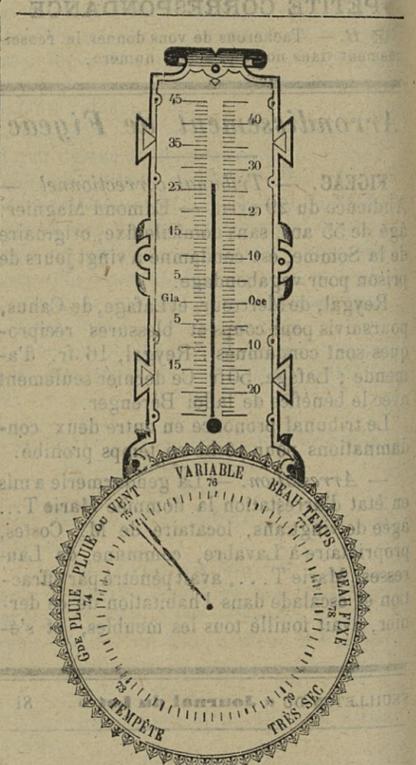
65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

J. VALDIGUIÉ PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours. Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.** Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTERABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large. Portraits de toute dimension depuis la carte

de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes, etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés, s'ils ne plaisent pas, Vues de Cahors et des environs.



Bar-Thermomètre. Température minima du jour : 5,5 Id. maxima de la veille : 24 Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 1

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES ! Envoyez votre adresse avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; vous recevrez gratis un joli morceau de musique pour piano.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre **OMÉGA**

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr., Or 125 fr.